

Michel King

ROUDH EL-KARTAS.
—
HISTOIRE
DES
SOUVERAINS DU MAGHREB

(ESPAGNE ET MAROC)

ET ANNALES DE LA VILLE DE FÈS.

TRADUIT DE L'ARABE

PAR A. BEAUMIER,

AGENT VICE-CONSUL DE FRANCE À BARAT ET SALÉ (MAROC)
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR, ETC.

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.



PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GARDE DES SCEAUX

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

—
M DCCC LX.

LE MAROC

PAR

A. BEAUMIER

Consul de France à Mogador.

OUVRAGES CONSULTÉS

Descriptio Africae, par Léon l'Africain. Édition elzevirienne, 1632. — *Histoire des Chérifs*, par Diego de Torres. Paris, 1636. — *Recherches sur les Maures*, par Chénier. Paris, 1787. — *An Account of Morocco*, par J. G. Jackson. London, 1814. — *Le Maroc et ses caravanes*, par Thomassy. Paris, 1845. — *Description géographique du Maroc*, par C. Renou, Paris, 1846. — *Roudh-el-Kartas*. Traduction française. Paris, 1860.

GÉOGRAPHIE.

Le Maroc **المغرب** El Maghrib (l'Occident), borné au nord par la Méditerranée, au nord-est par l'Algérie, au sud-est et au sud par le Sahara, à l'ouest par l'Océan, est compris entre les 28° et 36° degrés de latitude nord et les 4° et 14° degrés de longitude ouest du méridien de Paris.

Sa superficie est approximativement de 5000 myriamètres carrés.

Ses côtes ont un développement d'environ 400 kilo-

BEAUMIER.

(2)

mètres sur la Méditerranée, et 900 kilomètres sur l'Atlantique.

Ses frontières avec la province d'Oran (évaluées à 250 kilomètres) ont été fixées par le traité de délimitation du 18 mars 1845; elles sont indéterminées dans le Sahara.

La grande chaîne de l'Atlas traverse le Maroc dans toute sa longueur, du N.-E. au S.-O., et le partage en deux grands versants, septentrional et méridional, qui peuvent se subdiviser eux-mêmes en dix bassins, suivant le cours des principales rivières, savoir: *sur le versant septentrional*: le Lucos, le Sebou, le Bouregrag, l'Oum-er-Rebiah et le Tensift: *sur le versant méridional*: la Moulouïa, le Guir, le Draâ, le Noun et le Sous.

Mais là s'arrêtent déjà les seules notions précises de la géographie de cette vaste contrée, qui, à l'exception de la configuration de la côte, relevée par les marins, de quelques rares itinéraires, et de la topographie des principales villes, déterminée astronomiquement par des Européens, n'a jamais été faite que *par renseignements*, c'est-à-dire à l'aide de matériaux nécessairement fort incomplets, sans en excepter ceux de Léon l'Africain, de Marmol et des divers voyageurs arabes, dont les descriptions, très-précieuses sans doute, laissent bien des lacunes et contiennent de graves erreurs qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Il est certain, néanmoins, que l'Atlas, dont l'épaisseur est considérable, se dilate en plusieurs endroits, soit en petites chaînes, comme la cordillère du Rif, qui

se déroule sur la côte de la Méditerranée, depuis Nemours jusqu'au détroit, soit en massifs séparés, comme les montagnes de Fer (*Djebel-Hadyd*), situées sur le littoral, à 15 kilomètres à l'E.-N.-E. de Mogador; mais ces sortes de cordillères et de massifs, très-peu connus, sont sûrement plus nombreux que ne l'indiquent les meilleurs travaux faits sur ce pays, et, pour s'en convaincre, il ne s'agit que de voyager par terre à quelque distance de la côte même. Il n'est pas de hauteur, depuis Tanger jusqu'au delà du cap Guir, d'où l'on ne découvre une quantité de sommets ignorés qui s'élèvent dans toutes les directions.

Il est certain encore que toutes ces montagnes donnent naissance à une multitude de cours d'eau que les Marocains désignent invariablement par le nom générique de *Oued*, depuis le moindre ruisseau jusqu'au plus grand de leurs fleuves, dont aucun, quoi qu'il en fût au temps de Plin, n'est navigable aujourd'hui et ne dépasse en longueur ni en volume la plus petite de nos rivières; mais, si l'on ajoute encore que ces *Oued* changent plusieurs fois de nom durant leurs cours, et que la plupart tarissent complètement ou disparaissent sous les sables en été, on aura l'explication de la diversité et de la confusion du réseau hydrographique des différentes cartes du Maroc publiées jusqu'à ce jour.

En termes généraux, le Maroc est, sous le rapport naturel, une magnifique contrée, jouissant d'un climat tempéré, sous un ciel très-pur; dont le sol est couvert de montagnes et de vallées bien arrosées, et dont les côtes sont baignées, sans solution de continuité, par

deux grandes mers : la Méditerranée et l'océan Atlantique.

Mieux vaut, nous le croyons, s'en tenir là que répéter encore les résultats acquis par des études d'une grande valeur sans doute, mais principalement basées sur des probabilités qui ne sauraient suffire à une science exacte comme la géographie. Puisse donc cet aveu de notre ignorance, qui aura au moins l'avantage de ne propager aucune erreur, faire songer à l'envoi sur les lieux de quelques hommes spéciaux. Certainement, en l'état actuel de ce pays, une commission scientifique devrait restreindre ses travaux dans des limites comparativement fort étroites; mais ce cercle, nous en avons la conviction, lui offrirait encore un vaste champ de découvertes aussi intéressantes que variées, et qui serviraient de jalons pour arriver, lorsque la Providence le permettra, à la parfaite connaissance de cette partie de la terre.

POPULATION.

La population du Maroc se divise en cinq races, dont l'histoire et l'ethnographie sont généralement trop connues aujourd'hui pour qu'il ne me suffise ici d'en parler sommairement, ce sont :

- 1° Les Berbères, aborigènes.
- 2° Les Arabes, envahisseurs.
- 3° Les Maures, chassés d'Espagne.
- 4° Les Juifs, chassés d'Espagne.
- 5° Les Nègres, importés du Soudan.

Les Berbères occupent l'Atlas et les montagnes qui en dérivent.

Les Arabes campent dans les plaines et dans les vallées rapprochées du littoral.

Les Maures, les Juifs et les Nègres habitent les villes. Ces deux dernières races se retrouvent un peu partout : il y a des Juifs, en petit nombre, dans les campagnes, chez les Berbères et jusque sur la lisière du Sahara, au Ouad-Noun et à Akka.

La religion dominante est le mahométisme, secte d'Aly, rite Malékite.

Les Maures et les Arabes ne s'écartent généralement point des préceptes du Coran, base fondamentale de la constitution du pays.

Les Berbères ne savent généralement du Coran que la profession de foi et le premier chapitre : *El Fatiha*, et ils suivent aveuglément les doctrines des marabouts qui les gouvernent.

Quant aux Nègres, malgré leur conversion sincère à l'islamisme, ils croient toujours beaucoup à la magie, et se livrent volontiers à la pratique des sortilèges.

Les Juifs appartiennent au rite portugais : ignorants et superstitieux à l'excès, ils suivent à la lettre les prescriptions du Talmud, interprétées par leurs rabbins.

Le berbère et l'arabe sont les deux langues en usage au Maroc. Dans le sud, le berbère modifié prend le nom de *Schlenh*. L'arabe est généralement assez altéré pour n'être, la plupart du temps, qu'un dialecte grossier de la langue du Coran. La prononciation, partout vicieuse, varie suffisamment d'une province à l'autre, pour créer des différences d'accent qu'une

oreille exercée reconnaît aisément. Dans la bouche des Juifs, l'arabe devient un jargon presque incompréhensible; ceux de Tétuan, de Tanger et de Larache se servent habituellement de l'idiome espagnol qu'ils ne traitent pas mieux. Les Nègres ont aussi leur prononciation particulière de l'arabe et conservent religieusement, entre eux, le *Mandingue* ou le *Bambara*, qu'ils nomment vulgairement *el Guethaoui*, ou *Lougha-el-Guenaouia* (لُغَةُ الْكُتَّانِيَّةِ), « le langage des Noirs ».

La plupart des auteurs, qui ont écrit ou compilé des livres sur cette partie de l'Afrique, se sont toujours donné beaucoup de mal pour évaluer, en chiffres ronds, la population du Maroc. Ces évaluations varient depuis 4 millions jusqu'à 15 millions d'habitants. — Ce dernier nombre est, sans doute, le plus vraisemblable; mais nous pensons qu'en ceci encore il vaut mieux avouer simplement son ignorance; d'abord, parce que personne ne sait, pas même le gouvernement marocain, ce que contient la majeure partie de l'Atlas et des pays indépendants, et, en second lieu, parce qu'un recensement, même approximatif, qu'il est déjà si difficile d'établir dans les villes les mieux connues, n'a jamais pu, pour les provinces, se faire autrement que sur des données très-incertaines, ou sur des renseignements plus hasardés encore, fournis par des indigènes généralement incapables et quelquefois trompeurs.

Cependant il est évident que ce pays, où l'on peut durant des journées entières parcourir en tous sens les plus beaux terrains en friche, sans rencontrer

personne et sans découvrir autre chose que des tombeaux de santons et quelques donars disséminés de loin en loin, n'est nullement peuplé en raison de sa superficie et de ses ressources naturelles ; et il est certain aussi que les nombreux vestiges d'anciennes villes et kasbah (châteaux, forteresses), dont la plupart étaient florissantes encore au temps de Jean Léon, indiquent une diminution considérable de population durant les trois derniers siècles.

Ce dépeuplement, dont nous n'avons pas ici à rechercher les causes, multiples sans doute, continue de nos jours, et il est aisément saisissable dans la plupart des villes de l'intérieur et sur les points de la côte fermés au commerce, où on laisse les ruines s'accumuler chaque année davantage.

Dans les ports seulement, le mouvement de la population est généralement ascendant depuis une dizaine d'années, mais cet accroissement, qui n'est dû qu'à un certain développement donné par de nouveaux traités au commerce européen, est l'effet d'un simple déplacement des Juifs de l'intérieur, et ne saurait modifier en rien l'état de la question. A Mogador, par exemple, la population que nous avons pu nous-même, il y a vingt ans, évaluer sur les lieux à 12 000 âmes, est restée à peu près stationnaire, avec cette différence, qu'à cette époque l'on y comptait 8 000 Musulmans et 4 000 Juifs, et qu'il y a aujourd'hui au moins 6 000 Juifs et peu au delà de 6 000 Musulmans (1).

Enfin, la seule observation basée qui semble pou-

(1) Le choléra en 1835, a enlevé 800 personnes à Mogador, et depuis lors bon nombre de Musulmans ont émigré dans les provinces

voir encore s'ajouter à ces différents faits, c'est que les Berbères sont plus nombreux que les Arabes, ceux-ci plus nombreux que les Maures, après lesquels viennent les Nègres, et puis les Juifs, dont nous ne croyons pas que le chiffre dépasse 100 000 âmes.

Les peuples du Maroc sont barbares et farouches, mais ils ne sont point sanguinaires ni féroces, comme on le croit généralement en Europe. Le Berbère, pas plus que l'Arabe, ne tue personne sans motif. La *vendetta* est en usage chez la plupart d'entre eux, mais ils n'assassinent point les étrangers ou les voyageurs qu'ils dépouillent, à moins que ceux-ci, en se défendant, ne soient les premiers à faire couler le sang, et ces cas-là sont fort rares.

Le Berbère est aventurier, guerrier, chasseur, et suffisamment sobre pour se contenter de ses propres moyens d'existence, sans rien demander à ses voisins ni aux étrangers.

L'Arabe est pasteur et cultivateur ; moins sobre et moins indépendant que le Berbère, il acquiert, par l'échange de ses produits, le superflu des choses nécessaires à sa vie, et devient turbulent par amour d'un lucre qui ne lui sert jamais à améliorer sa position, et dont il enterre tout ce qui échappe aux agents du fisc.

Les Maures sont commerçants, industriels, plus policés et plus riches que les Arabes. Ils occupent les premiers emplois du gouvernement, et, malgré la grande infériorité de leur nombre, ils dominent partout dans les États soumis au sultan.

Justement à cause de l'affluence des Juifs cherchant protection auprès des Européens, devenus plus nombreux (130) dans ces dernières années par suite du développement du commerce.

La condition des Nègres n'est point malheureuse au Maroc, où les préjugés de couleur existent si peu, que la plupart des chérifs et le sultan Sidi-Mohammed lui-même sont mulâtres, issus de négresses. Libres ou esclaves, les Noirs sont, avant tout, considérés comme des Musulmans, et traités comme des frères en religion. Libres, ils font, en général, partie du corps des Bokhazy, garde noire du sultan, ou bien ils peuvent exercer tous les métiers et aspirer à tous les emplois, même les plus élevés. Esclaves, ils sont traités comme les autres serviteurs musulmans, qui font, en quelque sorte, partie de la famille; et, si les maîtres ont encore le droit de les vendre selon leur convenance, de leur côté, si on les maltraite dans une maison, ils ont celui d'exiger qu'on les vende aux enchères publiques pour passer dans une autre. Gais et fantasques de leur nature, ils sont plus vifs et plus bruyants, mais aussi plus entêtés et plus malicieux que les Maures et les Arabes.

Le caractère distinctif des Juifs marocains est l'intelligence et un esprit mercantile qui rend leur coopération nécessaire partout, depuis le maniement des fonds de l'État jusque dans les affaires du plus petit marchand. Leur situation politique, qui allait déjà s'améliorant de plus en plus en 1844, s'est sensiblement adoucie encore durant ces dernières années, et leur émancipation, qui est en voie de se faire, sera un titre glorieux pour le sultan Sidi-Mohammed qui l'a imaginée, et pour les hommes généreux qui l'ont provoquée. Toutefois, des décrets ne sauraient suffire pour résoudre sans périls une question de cette impor-

tance, et il faut avant tout que les protections consulaires, qui couvrent aujourd'hui les Israélites au Maroc, se montrant aussi prudentes qu'éclairées, parviennent à modifier en eux des usages, des mœurs et une intolérance qui sont tout à fait incompatibles avec l'état social du pays (1).

GOUVERNEMENT.

Le prophète Mohammed ayant omis de régler l'ordre de succession au khalifat, sa lieutenance, il n'y a point de loi proprement dite, établie au Maroc pour l'hérédité du trône.

En droit, le choix du souverain est électif : tout bon Musulman distingué par la réunion des qualités fondamentales : la religion, la science, l'expérience et la bravoure, peut être élu *Emir-el-Mouminyn*, Prince des Croiyants.

En fait, le trône du Maroc est héréditaire depuis plus de trois siècles (1648) dans la famille des Chérifs-Fidèles, dont la généalogie, parfaitement établie, remonte à Mohammed.

Sidi-Mohammed, actuellement régnant au Maroc, est le 13^e sultan de cette dynastie, et le 34^e descen-

(1) A ce sujet, on ne saurait trop applaudir aux efforts que les grandes institutions israélites de Paris et de Londres : « l'Alliance universelle » et le « Board of Deputies », font en commun pour créer des écoles au Maroc : celles de Tétuan, de Tanger, de Mogador et de Saffy donnent déjà d'excellents résultats, et c'est assurément là le meilleur, sinon le seul moyen de travailler ici avec chance de succès à la régénération de ce malheureux peuple.

dant en ligne directe d'Aly, oncle et gendre du Prophète.

Émir des Groyants, son caractère spirituel est reconnu et vénéré par tous les Musulmans de l'Occident, mais son autorité temporelle ne s'étend pas au delà des villes et les parties plates du pays, soit sur un tiers à peine du territoire délimité plus haut sous le nom de Moghrib, Occident ou Maroc.

Les autres deux tiers, c'est-à-dire tout l'Atlas, et, à l'exception des oasis du Tafilelt, tout le versant méridional, depuis l'Ouad-Guir jusqu'à la côte de l'Océan, à partir de l'Agadir, pouvant donc être considérés politiquement comme indépendants, nous adopterons, pour la partie soumise dont il doit être plus spécialement question dans la présente notice, le nom simplement expressif que lui donnent les indigènes : *Beled Sidi-Mohammed*, le pays, ou mieux, les États de Sidi-Mohammed.

Ces États ont deux capitales : Fès et Maroc, dans chacune desquelles le souverain réside alternativement durant deux ou trois ans de suite. Chaque jour, matin et soir, le vendredi excepté, le ministre, les secrétaires des commandements, et tous les hauts fonctionnaires présents en ville, se réunissent au palais du sultan, qui prend alors le nom de *Dar-el-Mahzen*, « la maison du gouvernement ». Là, toutes les affaires de l'État, intérieures et extérieures, sont examinées et traitées par un seul homme, *El Ouzir*, le ministre, maître absolu après le sultan, au nom duquel il décide et décrète, et dont il ne se sépare jamais.

Les secrétaires des commandements, dont le nombre

varie selon les besoins, et qui peuvent momentanément devenir ambassadeurs à l'étranger, administrateurs ou inspecteurs généraux à l'intérieur, n'ont ni conseil ni opinion à émettre sans y être invités. Ils sont uniquement chargés, au *Dar-el-Mahzen*, de quelques détails de service, et de la rédaction des ordres que le ministre donne et que le sultan contrôle enfin, avant de les sceller lui-même de son sceau, dont il est le propre gardien et qu'il ne confie à personne.

Ces commandements sont alors expédiés : 1° pour les affaires intérieures, aux autorités des provinces et des villes, qui en assurent l'exécution; 2° pour les affaires étrangères, à l'agent de Tanger, qui, sous le titre d'*Ouzir-el-Ouassitha*, ministre intermédiaire, est chargé de représenter le sultan auprès des légations des puissances chrétiennes.

ORGANISATION.

Le Maroc est partagé en provinces qui se divisent en tribus. Chaque province comprend un nombre de tribus variant de 2 à 15, qui se subdivisent elles-mêmes en *douars*, dans les plaines; en *tchours*, dans les montagnes. On sait que le douar est une réunion mobile de tentes, et que les tchours sont des hameaux ou des petits villages dont les habitations, construites en pierres ou en terre et recouvertes de chaume, sont attenantes au sol.

Les tribus ont chacune leur histoire, leurs traditions et leurs titres de noblesse; généralement ennemies ou rivales, elles ne s'allient que rarement

entre elles et ne se confondent jamais. Toute province a ses marabouts, ses cheïks et ses notables, dont la réunion forme un conseil qui, dans les parties indépendantes, prend le nom de *Aït-Arbain*, l'assemblée des Quarante, et gouverne à sa guise, en affectant, néanmoins, de baser ses décisions sur les lois du Coran. Dans les États de Sidi-Mohammed, chaque province est commandée, selon les circonstances, par un ou plusieurs kaïds nommés par le sultan, qui, généralement aussi, administrent et gouvernent comme ils l'entendent, à la condition d'entretenir chez eux la sûreté des routes; de fournir, au besoin, le contingent d'hommes et de chevaux qui leur est demandé; de faire payer les impôts, et d'envoyer ou d'apporter eux-mêmes au Dar-el-Mahzen, à chaque grande fête de l'année, le plus d'argent possible pour le Trésor, pour l'émir et pour les personnages qui l'entourent.

Pour remplir ces conditions, les kaïds appliquent rigoureusement le système de la responsabilité et de la solidarité des tribus; ils sont assistés par des cheïks choisis par eux et qui agissent directement sur les chefs des douars et des tchours, dont les membres n'ont plus qu'à obéir.

Tel est le mécanisme administratif des provinces marocaines, et, comme chacun doit faire en sorte de s'entretenir soi-même, ce mécanisme ne saurait être plus simple ni plus économique, en apparence, pour le trésor de l'État.

Dans les villes, les pouvoirs sont partagés entre :

- 1° Le *Kaïd* ou gouverneur, lieutenant du sultan;
- 2° Le *Kady* ministre du culte et de la justice;

3° Le *Mohtasseb*, chef de la police des marchés;

4° Le *Nadher*, conservateur des biens des mosquées;

5° Les *Omèna*, administrateurs des douanes et des biens de l'État.

Toutes ces autorités, dont les fonctions sont distinctes et parfaitement définies, relèvent directement du sultan, et se contrôlent l'une l'autre plus ou moins secrètement. Disposant chacune d'un nombre de soldats ou d'agents de la force publique suffisant pour leur service, elles sont généralement secondées par des *Khalifas* (lieutenants), par des *Adouls* (tabellions) et par des secrétaires, dont le choix fait par elles, doit être ordinairement approuvé par le gouvernement.

En outre, chaque corps d'état a son *Amin* ou chef (sorte de syndic), qui est chargé de veiller à la police et aux intérêts de la profession dont il fait lui-même partie, et doit, au premier appel, rendre compte à l'autorité qui l'a nommé, de la conduite des membres et de la situation des affaires de sa corporation.

Les villes marocaines sont entourées de murailles munies de portes que l'on ferme la nuit. Les rues n'ont pas de nom, les maisons n'ont pas de numéros; mais la division par quartiers est très-distinctement faite, et les habitants d'un même quartier, qui se connaissent généralement tous, sont solidairement responsables par groupes, de la police et du maintien de l'ordre chez eux. Quant aux étrangers, qui ont déjà été vus et questionnés par les gardiens des portes de la ville, ils peuvent indistinctement descendre chez leurs connaissances ou dans les *Fondouks* (caravansérails); mais le maître de l'établissement particulier ou public, dont

ils deviennent momentanément les hôtes, est tenu de les surveiller, et, au besoin, de répondre de leur conduite.

Cette organisation, qui n'a rien d'apparent et échappe, par conséquent, à l'observation des touristes européens, explique la rareté vraiment surprenante des crimes dans les villes du Maroc où, certainement, si l'on excepte les empoisonnements et les infanticides qui se commettent clandestinement dans l'intérieur des familles, et qu'on ne découvre presque jamais, on ne compte pas plus, en moyenne, d'un ou deux assassinats, et de trois ou quatre vols avec effraction par an et par centre de 10 à 12000 âmes. Cependant les rues ne sont point éclairées durant la nuit, et il n'y a généralement pas d'autre ronde que celle des chiens errants qui, à l'ordinaire, se contentent d'aboyer et n'attaquent jamais le passant muni d'une lanterne. Dans les bazars seulement, il y a quelques gardiens armés d'un simple bâton ou d'un fusil chargé à poudre pour donner l'éveil au besoin, et qui, le plus souvent, s'endorment paisiblement dans leur coin, se confiant entièrement en la vigilance des chiens, dont ils ont soin de lâcher un certain nombre sur les terrasses mêmes des boutiques.

Toutefois, il est probable que si les désordres ne sont pas plus fréquents, il faut aussi l'attribuer au peu de besoins et à la sobriété du peuple, non moins qu'à la facilité avec laquelle le Marocain peut, dans toutes les conditions, apaiser ses passions brutales.

Aussi les prisons des villes, quoique toujours remplies, ne renferment guère que des gens de la cam-

pagne, coupables, généralement, de rébellion contre leurs chefs, ou de refus de paiement d'impôts. A l'exception de quelques cas fort rares, l'emprisonnement pour les habitants des villes ne dure pas au delà de quelques jours, ou, le plus souvent, de quelques heures, et se résout toujours, moyennant le paiement d'une amende et une petite distribution d'argent entre les mains de l'autorité. Il en résulte que la peine de la prison est tellement fréquente et passée dans les habitudes, qu'elle n'est un déshonneur pour personne. Le prisonnier doit pourvoir à ses besoins, et en payant un petit salaire au geôlier, il n'est généralement point empêché de recevoir la visite de ses parents ou de ses amis qui lui apportent sa nourriture.

Les Arabes de la campagne et les étrangers qui n'ont personne pour leur venir en aide, s'occupent habituellement de petits travaux en sparterie, dont le produit suffit à leur entretien. Pour ceux-ci, la prison devient souvent des oubliettes, où la plupart finissent par succomber.

En matière correctionnelle, les peines sont : la prison, l'amende et les coups de bâton. En matière criminelle, la loi pénale est celle du *talion*, dont l'application est, néanmoins, devenue fort rare. D'ailleurs, il n'est pas de condamnation, depuis la mort jusqu'au châtiment le moins sévère, qui ne puisse se racheter moyennant de l'argent, à moins que la partie lésée ne s'y oppose formellement, et cela se voit peut-être une fois chaque dix ans.

Enfin, comme moyen de garantie individuelle au Maroc, il faut mentionner encore le droit d'asile dont

jouissent les mosquées, les zaouïas et les tombeaux des chérifs ou des santons dont les gardiens accueillent et protègent quiconque se présente à eux, quels que soient d'ailleurs le motif de la fuite et l'énormité de la faute ou du crime.

En outre des mosquées dont le nombre est proportionné à la population, chaque ville, chaque province et même chaque tribu a sa *zaouïa*, son marabout patron, et tout le pays est parsemé d'une infinité de *koubbas* ou tombeaux de santons qui sont autant d'asiles inviolables (1).

A première vue, on pourrait donc croire que l'impunité est assurée au Maroc ; il n'en est rien. Bien que les parents et les amis du réfugié puissent librement communiquer avec lui et lui fournir tout le nécessaire, quelles que soient la sécurité de l'abri et la certitude du châtement qui attend le coupable qui en dépasse l'enceinte, la nostalgie, le remords ou cette autre force providentielle, si souvent observée, qui pousse fatalement les criminels à faire des aveux ou à se livrer eux-

(1) Nous avons pu récemment compter nous-même dans la petite province de Chiôdmâ, voisine de Mogador, dont le territoire a une superficie d'environ 40 myriamètres carrés, 11 zaouïas et 26 koubbas ou marabouts, tombeaux de santons : en tout 37 lieux de refuge. Il est vrai que les habitants de cette province ont une ancienne renommée de dévotion dont Léon l'Africain parle en ces termes : « *Rari hic divites, sed omnes religionis observantissimi, veræque pietatis cultores studiosissimi. In hujus montis Jufo (Djebel Hadid) multos reperias heremitas qui fructibus tantummodo quarundam arborum et aqua vescuntur. Est ea gens fidissima pacisque amantissima.* » Mais, sans être probablement aussi multiplié partout, le nombre de ces lieux de refuge n'en est pas moins très-considérable au Maroc.

mêmes, ne manquent pas d'agir sur ces réfugiés, et au bout d'un certain temps, on les voit généralement quitter l'asile pour se laisser arrêter volontairement ou par surprise. Il n'est pas rare aussi que l'intercession des chérifs ou des gardiens de ces lieux, auprès de autorités qui ont elles-mêmes intérêt à se ménager un refuge, n'obtienne le pardon ou l'atténuation de la peine encourue. Nous ne connaissons pas d'exemple de réfugié arraché violemment d'un lieu sacré, et ce respect absolu du droit d'asile qui sauve quelquefois la vie à des innocents, et amortit toujours les effets des vengeances politiques, nous paraît s'élever dans ce pays à la hauteur d'une institution humanitaire de premier ordre. C'est à ce titre qu'il nous a paru opportun d'en parler ici.

IMPÔTS.

L'aumône et la dime (la *Zékat* et l'*Achour*), prescrites par le Coran, sont d'obligation divine. Elles consistent dans l'abandon d'une partie des biens des croyants au profit des besoins de l'État et des musulmans pauvres ; leur taxe, payable en nature ou en argent, au gré du contribuable, est spécialement applicable aux productions de la terre et des troupeaux. L'achour (la dime), comprenant le dixième de toutes les récoltes ; la zékat (l'aumône obligatoire) est établie proportionnellement au nombre des bestiaux et basée sur une échelle dont la moyenne est de 2 pour 100 environ de la valeur.

Tels sont les seuls impôts forcés, légitimés par le

Coran, et légalement il ne devrait point y en avoir d'autres au Maroc.

Mais ces ressources, qui suffisaient peut-être au prophète Mohammed et à ses premiers successeurs pour gouverner des masses soutenues par le fanatisme religieux et par l'ardeur du pillage, sont depuis longtemps devenues insuffisantes pour les sultans, qui ont dû y suppléer au moyen de nouveaux impôts passés en usage, et dont la totalité serait encore fort modérée si l'application en était faite avec justice et intégrité.

Au Maroc, la zékat et l'achour ne sont bien imposées qu'aux propriétaires des campagnes, cultivateurs et pasteurs, mais l'évaluation et la perception des taxes étant laissées sans contrôle à la discrétion des gouverneurs, donnent naissance à une infinité d'exactions fort lourdes qui ne permettent point d'estimer un revenu dont la majeure partie reste, d'ailleurs, cachée dans les mains des kaïds jusqu'à ce que, tôt ou tard, le gouvernement leur en demande compte.

En outre de ce tribut dont la désignation « aumône et dime » n'est plus ainsi qu'une fiction, la population rurale est encore soumise à la *Naïba*, sorte de taille personnelle, excessivement variable, également fixée par les kaïds, et exigible aux trois grandes fêtes de l'année, et dans toutes les circonstances où les besoins du Mahzen se manifestent comme, par exemple, lorsqu'il s'agit d'une expédition militaire ou du passage dans la province de quelque grand personnage, etc.

Dans les villes, l'acquittement de la dime annônnière est laissée à la conscience des fidèles, mais comme il faut que les fonctionnaires du gouvernement s'entre-

tiennent eux-mêmes et que le kaïd envoie de plus, à chaque fête, les présents d'usage, *Edya*, au Dar-el-Mahzen, la population n'en supporte pas moins d'assez lourdes contributions dissimulées sous le nom d'amendes, *Dheyra*, que l'autorité trouve toujours un motif d'imposer, et qu'elle impose à sa guise, selon la fortune de chacun.

Quant au tribut des Juifs, il consiste en une capitation, la *Djezia*, répartie annuellement par leur propre comité, proportionnellement aux ressources personnelles (environ 10 pour 100); mais cet impôt est aujourd'hui réduit à peu près à néant, par suite des protections consulaires que les principaux israélites ont su acquérir, et de l'extrême misère des autres.

La douane, à l'entrée et à la sortie du commerce étranger, dont le produit a pu, dans ces dernières années, être évalué à environ 4 000 000 de francs; les droits des portes et des marchés; le péage des principales rivières et la vente du tabac, affermés chaque année aux enchères, complètent enfin l'énumération des sources des revenus du trésor marocain. Et comme dans ce pays il est aussi difficile, on le voit, d'établir un compte de recettes que d'évaluer des dépenses moins élastiques, sans doute, mais non mieux réglées, il nous sera permis de nous dispenser du soin de faire le budget de l'empire du Maroc.

FORCES MILITAIRES.

« Tout musulman est soldat de l'Islam, et quiconque est en état de porter les armes se doit à la garde et à la

défense de sa religion et de son pays. » — C'est là ce que répond tout Marocain questionné sur les forces militaires du Maroc.

Ce principe un peu banal, mais admirable au fond, ne saurait avoir qu'une faible portée dans ce pays sans nationalité, peut-on dire, puisque les populations composées, comme nous l'avons vu, d'éléments hétérogènes, sont politiquement étrangères, ou ennemies l'une envers l'autre. Néanmoins, il faut reconnaître que son application, même partielle et restreinte, rend encore les plus grands services au gouvernement marocain, quand on voit la plupart des provinces et des villes suffire, avec leur propre milice et sans garnison stipendiée, à leur garde et à leur défense.

L'armée marocaine proprement dite peut être évaluée à une trentaine de mille hommes de cavalerie, composée des *Bokhary* (la garde noire), et des tribus militaires de Fez, les *Cherarda*, les *Cherarga*, les *Ondaya* et une portion des *Guerouan*, qui suivent exclusivement de père en fils l'état de soldat (*Mekhazni*). La majeure partie de ces troupes accompagne toujours le sultan, et le reste est détaché un peu partout, en compagnies, selon les circonstances et les besoins du moment. A Fez, à Maroc, à Rabat, à Oudjda et dans le Rif seulement, il y a des garnisons permanentes, variant de 1000 à 300 de ces soldats; mais dans les autres localités il en faut rarement plus d'une vingtaine à la disposition de l'autorité pour assurer l'exécution de tous les services.

Ces mekhazny, dont la solde varie de 30 à 40 onces, 5 à 6 francs par mois, jouissent, en outre, d'assez

grands privilèges qui leur permettent de vivre relativement à l'aise, et ils exercent un prestige surprenant chez les Arabes, où la simple apparition de quelques-uns d'entre eux suffit souvent pour apaiser les plus grands désordres. Ils sont armés d'un sabre et d'un long fusil à silex, et ils n'ont généralement dans le costume d'autre marque distinctive que le bonnet rouge pointu, qui constitue également l'uniforme de tous les fonctionnaires de l'État.

Sidi-Mohammed est le premier sultan qui ait essayé de former, au Maroc, une troupe d'infanterie régulière dans le genre de celles des *Askars* turcs ou tunisiens; mais cet essai, qu'il avait déjà entrepris du vivant de son père, Moulaï Abd-er-Rahman, ne paraît point devoir réussir : non-seulement la dépense et la discipline semblent être incompatibles avec le caractère du gouvernement et de la nation, mais encore l'esprit religieux repousse formellement une organisation qui entraîne nécessairement avec elle un certain relâchement dans la pratique des lois du Coran. C'est pourquoi ce nouveau corps, qui compte actuellement 3500 à 4000 hommes, dont les deux tiers sont avec le sultan et le reste à Maroc, n'est composé, à l'exception de quelques-uns de ses officiers ou instructeurs, que de renégats et du rebut de la population musulmane.

Depuis une trentaine d'années il n'y a plus de marine; mais chaque port de mer a encore sa corporation de marins et de canoniers, qui reçoivent de père en fils, une somme mensuelle de 20 onces (3 francs par mois), tirée des revenus de la douane.

Ces marins, qui ne dépassent plus, dans leurs *barcasses*, le mouillage des navires, sont exclusivement chargés de l'embarquement et du débarquement des marchandises, qui leur sont payés par le commerce; et les canonniers, qui n'ont à s'occuper que du service ordinaire des batteries de la ville, ont tout le temps d'exercer tel autre métier qui leur convient pour se créer des moyens d'existence. A Mogador, place forte et premier port de commerce du Maroc, il y a 300 canonniers et 50 marins.

PRINCIPALES VILLES.

Les principales villes situées dans les États de Sidi-Mohammed, sont :

A l'intérieur, par degré d'importance : Fez, Maroc, Mequenez, Azimour, Tarrudant, Theza, Oudjdâ, Alcassar, Ouezzan, Sofron, Demnet, et les ksour (cités) du Tafilelt.

Sur le littoral, du nord au sud :

Tétuan, appelé par les gens du pays	تطوان	Tétaouan.
Tanger.....	طنجة	Tanâgia.
Larache.....	العريش	El Araïch.
Salé.....	سلا	Sla.
Rabat.....	رباط	Rbat.
Casablanca.....	دار البيضاء	Dar-el-Baïda.
Mazagan.....	جدیدا	Djedyda.

Saffy.....	أسفي	Asfy.
Mogador.....	صويرة	Souïrah.

Mazagan est encore connue par les indigènes sous le nom de *El Bridja* (البريجا), « le petit fort », ou *El Mahdouma* (المهدوم), « la détruite ».

Fez, capitale, qui fut jadis le second centre de l'islamisme, est, aujourd'hui encore, la ville la plus riche, la plus éclairée, la plus industrielle du Maroc, et un des principaux intermédiaires du commerce européen avec l'Afrique centrale. On évalue généralement sa population à une centaine de mille âmes.

Maroc, capitale, qui ne l'a jamais emporté sur sa rivale que par son immense surface, ne présente plus aujourd'hui, à l'exception des mosquées et des bâtiments réservés à la famille impériale et aux principaux membres du gouvernement, qu'un amas de ruines qui dénotent une décadence complète et une grande diminution dans la population, évaluée sur les lieux, il y a quelques semaines à peine, à environ 45 000 âmes par un voyageur français digne de foi.

Pour les autres villes de l'intérieur, généralement très-peu connues, mais dont l'importance est sûrement moindre que celle des deux capitales, nous renvoyons le lecteur aux notions contenues dans les divers livres écrits sur le Maroc, et nous noterons seulement ici que Mequenez, située à environ 50 kilomètres de Fez, est presque entièrement habitée par les familles des Bokhary (soldats de la garde noire); et que Ouezzan,

grand centre de la confrérie des Moulāi Thāïeb, n'est peuplée que par des chérifs, descendants du fondateur de cet ordre célèbre en Algérie comme au Maroc, et par une masse flottante de frères et de visiteurs, qui se renouvelle sans cesse.

Les huit villes principales de la côte, ouvertes au commerce des Européens, sont mieux connues, et leur population peut être évaluée comme il suit : Tétuan, 20 000 âmes ; Tanger, 12 000 ; Larache, 8 000 ; Salé et Rabat, 40 000 ; Casablanca, 15 000 ; Mazagan, 15 000 à 20 000 ; Saffy, 8 000 ; Mogador, 12 000.

Sans parler des presidios espagnols, *Melilla*, les *Peñons* et *Ceuta*, il y a encore, sur le littoral marocain, six petites villes dont les mouillages, sans être plus mauvais que ceux des ports sus-mentionnés, sont interdits à la navigation marchande ; ce sont : *Badès*, sur la côte du Rif ; *Arzila*, entre Tanger et Larache ; *la Méhédia*, ancienne Mamora, entre Larache et Salé ; *Fedala*, entre Rabat et Casablanca ; *Oualidya*, entre Mazagan et Saffy ; et enfin *Agadir*, ancienne Sainte-Croix de Barbarie, à trois journées de marche au sud de Mogador, et dernière limite du littoral soumis au gouvernement de Sidi-Mohammed.

AGRICULTURE.

De toutes les productions agricoles de l'Europe, aussi bien que des régions septentrionales de l'Afrique, il n'en est pas une qui ne puisse prospérer au Maroc. Les céréales : blé, orge, maïs et doura, les fèves, les pois, les lentilles et l'alpiste, le riz, le lin, le chanvre,

le coton, le safran, le tabac et la canne à sucre, l'olivier et la vigne ; tous les fruits du midi de la France : l'oranger, le citronnier et le bananier même réussissent à merveille, et une Providence prodigue se charge d'y joindre encore des forêts de chênes-liège, de chênes verts et aux glands doux ; le sapin odoriférant, le caroubier, le cèdre, le thuya et le palmier-dattier ; et des bois entiers de arganiers (*Oleodendron*), dont l'amande fournit de l'excellente huile, et de gommiers qui produisent la sandaraque, l'euphorbe et diverses espèces de gomme arabique.

La variété de ces productions, non moins que la fécondité du sol, serait un trésor inépuisable pour cet empire, si les institutions du pays et la nature des habitants n'opposaient au développement de l'agriculture et du commerce des empêchements multipliés. Mais nous n'avons ici qu'à parler du Maroc tel qu'il est, et nous essayerons de le caractériser en disant simplement qu'il se suffit à lui-même, et n'abandonne à l'étranger que le superflu de celles de ses richesses, l'huile, les gommes et les amandes, les laines, la cire et les cuirs, qui ne donnent d'autre peine au paysan que celle d'en ramasser les récoltes.

A part ce soin-là, les fellah marocains ne s'occupent guère qu'à ensemercer suffisamment de grains pour les besoins du pays, et c'est ce qui donne à la campagne, à l'époque des moissons, l'aspect d'un vaste manteau tacheté, de loin en loin, de quelques places jaunâtres. Six pouces de labour à l'aide d'une charrue primitive, quelques averses en temps utile, et la récolte est assurée. Les tiges, coupées à mi-hauteur, servent

d'engrais l'année suivante; les épis sont battus par les animaux sur des aires en rase campagne, préparées au moment même, et, la dîme payée, le grain est transporté sur les marchés ou emmagasiné dans les silos. Quant à la façon de moudre, elle est la même que dans la plupart des pays arabes : une meule que font tourner de vieux chevaux dans les villes, et la main des femmes dans les campagnes. A Fez et à Maroc seulement, il y a quelques moulins à eau.

Ce sont les provinces centrales de *Chaouïd*, *Duk-keld*, *Abda* et *Chiodmd*, qui produisent les plus beaux blés du Maroc; blés durs, rendant depuis 25 jusqu'à 60 pour 1. Quoique moins productive ailleurs, la culture des grains est générale dans tout le pays, et cependant l'imprévoyance est telle, que la sécheresse ou l'inondation d'une seule année peuvent également causer la famine. Du reste, les moissons qui ne dépendent que de l'opportunité et de la quantité des pluies de l'hiver sont rarement bonnes ou mauvaises partout, et cela provient de la différence du sol. Dans la partie septentrionale, les terres sont argileuses et lourdes, elles sont légères et sablonneuses dans le sud; les mêmes pluies qui fécondent celles-ci, noient les semailles dans les autres, et réciproquement, une demi-sécheresse qui réussit dans le nord, brûle les champs dans le midi. Nous ajouterons que la quantité moyenne des pluies, qui donne l'abondance partout, est aussi rare au Maroc que la grande sécheresse qui cause une disette générale; on ne voit l'une ou l'autre que de dix en quinze ans une fois.

Au delà de ces espaces ensemencés, restreints et va-

riables en raison même de la facilité avec laquelle le laboureur peut toujours choisir ici un champ nouveau et vierge à quelques pas de la terre fatiguée, ce n'est plus qu'aux environs des villes que l'on trouve une culture un peu suivie. Les alentours de Maroc, de Fez et de Rabat sont assez remarquables sous ce rapport, et il n'y a pas de ville importante dans l'empire, à l'exception de Mogador, assise dans les sables, qui ne soit environnée de jardins (*huertas* des Espagnols), séparés par des haies d'aloès ou de figuiers de Barbarie que les indigènes par représailles, peut-être, ou simplement parce qu'ils sont venus d'Andalousie, appellent *Kermous-el-Ensara*, « figuiers de chrétiens ». Dans ces enclos, le mûrier, l'oranger, le citronnier, le poirier, le pêcher et l'abricotier se mêlent à des treilles suspendues à l'étable comme dans le midi de la France. On y cultive aussi, mais en petite quantité, le cotonnier, le tabac, la pomme de terre et tous les légumes en général. Les irrigations au moyen de puits à roue (*norias*) et de petits canaux sont les mêmes à peu près qu'en Espagne, en Sicile et dans le Levant, et elles sont assez bien entretenues.

Mais s'il arrive que ces huertas soient négligées, elles sont envahies avec une rapidité étonnante par les ronces, les mauves, les orties blanches et rouges, les scabieuses et les mille autres rejetons de la flore sauvage, et il ne reste bientôt plus que des halliers épineux où rampent et s'agitent incessamment des républiques entières d'insectes, de lézards et de serpents.

Les chevaux, les mules, les chameaux et les ânes, les bœufs, les vaches, les moutons et les chèvres abondent

au Maroc, mais l'art pastoral, gâté comme celui de l'agriculture par la beauté du climat et par la fécondité du sol, n'est nullement développé. — L'éleveur marocain ne se soucie point de l'amélioration des races et s'en remet à Dieu pour la multiplication des sujets. Néanmoins, la sortie des bestiaux est formellement interdite au commerce, et le gouvernement anglais seul achète fort cher, chaque année, un privilège d'exportation pour quelques milliers de bœufs nécessaires à la garnison de Gibraltar. Par an, les moutons donnent à l'exportation 4 à 5 millions de kilogrammes de laine, dont les 6/8^{es} passent en France, et les chèvres fournissent cent mille douzaines de peaux généralement aussi expédiées à Marseille.

Les animaux sauvages du Maroc sont à peu près les mêmes que ceux de l'Algérie. Le lion et la panthère dans les forêts ou dans les vallons solitaires de l'Atlas; la hyène, le chacal et le sanglier en abondance dans les champs; quelques singes dans les montagnes boisées, l'autruche, la gazelle et autres antilopes dans les plaines sahariennes. La céraste, la vipère à corne et un serpent noir appelé *Buska*, long d'environ 2 mètres et extrêmement venimeux; les couleuvres inoffensives mais très-nombreuses, et passées même à l'état de domesticité dans quelques localités, et particulièrement à Maroc, où elles sont scrupuleusement respectées dans les maisons; le scorpion, le lézard et le caméléon; la cigogne, le flamand, le menu gibier, la volaille, et enfin une grande variété d'insectes de toutes couleurs, de toutes formes et de toutes natures.

Les côtes et les rivières sont généralement très-pois-

sonneuses, mais nous n'avons jamais vu ici que les espèces de poisson les plus communes en France, et, d'ailleurs, à l'exception de quelques milliers de sangsues pêchées pour le commerce, près de certaines sources ou dans les étangs de la province du Gharb, les eaux, pas plus que les forêts et encore moins les mines, ne sont exploitées au Maroc.

Il y a beaucoup de fer et de cuivre dans les montagnes et particulièrement dans celles de la province du Sous, où les Berbères savent suffisamment traiter le minerai pour en extraire les quantités de métaux nécessaires à leur usage. — Au Sous encore, non loin de Mogador, et dans le Ouad-Noun, le sable des rivières est aurifère, très-légèrement, mais assez pour être, sans doute, l'indice de gisements cachés (1). Nous avons vu nous-même des échantillons de minerai de plomb argentifère et d'antimoine. Le sel gemme est commun dans les provinces centrales, et le nitre est abondant

(1) « On disoit que aux monts Clairs (Bibaman et Ouchdan, passages de l'Atlas, entre Maroc et Tarudant), il y avoit des mines d'or, et je m'informai d'un esclave nommé Jean de la Sierra, natif de Saint-Vincent de la Varquera, pour sçavoir si ce que l'on en disoit estoit véritable, lequel me dit qu'il avoit travaillé à une mine d'or qui s'estoit découverte, laquelle fut trouvée bonne après avoir été fondue, et avec beaucoup d'allégresse on en porta la moustre au Chérif croyant qu'il en seroit très-aise pour ce que l'on estimoit qu'il y en avoit plusieurs comme celle-là : mais le Chérif n'en fit le cas qu'ils pensoient, ains commanda de la combler et condamner, et que nul n'eust à y chercher et fouiller, disant que si les Chrestiens sçavoient qu'il y eust là tant d'or, ils ne l'iroyent chercher aux Indes. »

Page 84, *Histoire des Chérifs*, par Diego de Torrès. Traduction anonyme, imprimée à Paris en 1636.

dans les environs de Tarudant. Enfin, certaines eaux thermales et notamment les bains sulfureux de *Moulaï Yacoub*, près de Fez, célèbres par leur efficacité sur les affections cutanées, dévoilent des existences souterraines de soufre, mais il y a, sans doute, bien d'autres secrets à découvrir, et qui pourrait dire que le mystère même dont cette terre vierge, si proche de l'Europe, reste enveloppée, n'est point un effet de la prévoyance divine ?

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Le mouvement général annuel du commerce maritime au Maroc s'élève à une *quarantaine de millions* de francs, partagés à peu près par moitié entre l'importation et l'exportation.

Les pays qui prennent part à ce commerce sont, par degrés d'importance des chiffres de leurs échanges :

- 1° L'Angleterre (Londres, Liverpool et Gibraltar);
- 2° La France (Marseille, Nantes, Rouen, Dunkerque);
- 3° Le Portugal (Lisbonne et Madère);
- 4° La Belgique (Anvers);
- 5° L'Espagne (Cadix et les Canaries).

Les principales marchandises sont : A l'*importation* : les tissus de coton, les denrées coloniales, la droguerie, la quincaillerie et le fer en barres, etc., etc.

A l'*exportation* : les amandes, la cire, les gommes, l'huile d'olive, les laines, les peaux de chèvres et les plumes d'autruche, etc.

Les huit villes ouvertes au commerce dont il a été

précédemment question ont chacune leur importance particulière et subordonnée à leur topographie, à leurs relations avec l'intérieur et aux productions des provinces qui les avoisinent. Ainsi, pour l'importation, Tanger et Rabat, dans la partie septentrionale, et Mogador, dans le sud, l'emportent de beaucoup sur les autres ports, à cause de leur proximité et de la fréquence de leurs relations avec les deux capitales, Fez et Maroc, d'où les marchandises européennes se répandent partout dans le Maroc, dans le Sahara, et jusqu'au Soudan.

Pour l'exportation, Tanger et Tétuan ne font guère que fournir à Gibraltar les victuailles nécessaires à la garnison. A Larache, on embarque plus spécialement de l'alpiste, des fèves et des pois, des laines et des peaux en petite quantité; Rabat expédie les laines, quelques cires et des cuirs salés; Casablanca, les laines et les grains (1); Mazagan, les grains et les laines; Saffy, les grains et quelques huiles; Mogador, l'huile d'olive, les amandes, la cire, les gommes, les peaux de chèvres et les plumes d'autruche. Ce dernier port fait à lui seul les $\frac{3}{8}$ ^e du commerce du Maroc qui, dans les années ordinaires, se complète généralement ainsi : Saffy, $\frac{1}{16}$ ^e; Mazagan, $\frac{1}{8}$ ^e; Casablanca, $\frac{1}{8}$ ^e; Rabat, $\frac{1}{8}$ ^e; Tétuan, $\frac{1}{16}$ ^e; Larache et Tanger, $\frac{1}{8}$ ^e.

Échelonnées sur le littoral à des distances à peu près égales l'une de l'autre, ces villes offrent à la navigation des mouillages peu sûrs durant la mauvaise saison, excepté ceux de Larache et de Rabat qui, toutefois,

(1) Maïs et douza.

sont des ports de barre où peuvent seuls entrer des petits navires de 100 à 150 tonneaux, ne calant pas plus de 2 mètres 1/2 d'eau avec leur entier chargement. Tétuan, sur la Méditerranée, n'a qu'une rade fo-raine très-dangereuse par les vents de l'est. Celles de Casablanca et de Mazagan abritées contre la mer d'Ouest, valent mieux, mais celle de Saffy, entièrement ouverte à l'O. S. O., est rarement tenable pendant plusieurs jours de suite, et non-seulement les bâtiments qui y viennent doivent être munis de forts engins d'ar-rimage, mais encore il leur faut être toujours prêts à gagner le large. La baie de Tanger et celle de Moga-dor sont, enfin, passablement bonnes, mais cette der-nière est de plus en plus envahie par les sables, et déjà le fond n'est plus suffisant pour des navires jaugeant au delà de 300 à 400 tonneaux.

COMMERCE INTÉRIEUR.

De temps en temps, les habitants les plus aisés des tribus se rendent, individuellement ou en caravane, dans les villes pour y échanger leurs produits contre des marchandises d'Europe. Leur opération faite, ils reviennent chez eux travailler à de nouvelles ré-coltes, et se défaire, en détail, de leur pacotille étran-gère.

La plupart des provinces ont sept marchés (*souk*) par semaine, quelquefois davantage, dont les places, situées en rase campagne, à des distances à peu près égales et de façon à être alternativement à portée de chaque tribu, prennent le nom du jour qui leur est

dévolu. Sur ces marchés les affaires se traitent depuis le lever du soleil jusqu'au milieu du jour ; l'affluence est toujours considérable, et c'est ordinairement là que se vident les querelles et que les rébellions éclatent.

Dans les pays indépendants, et particulièrement dans le Sous et le Ouad-Noun, il y a de plus grandes foires, semestrielles et annuelles, nommées *Mouggar*, qui durent pendant plusieurs jours de suite, et où les populations les plus diverses se rendent sous l'égide de leurs marabouts. Ces foires sont la première étape pour l'échange des riches productions du Soudan, rapportées par les caravanes, et qui s'en vont de là dans toutes les directions du Maroc.

Les transports se font à dos de mulets dans le nord, sur des chameaux dans le midi. La marche toujours pénible et incertaine, sur des routes à peine frayées et dont le parcours, soumis à tous les accidents naturels du sol et des saisons, est rarement direct, devient difficile et quelquefois longue à cause des torrents et des fondrières devant lesquels il faut forcément re-brousser chemin et chercher des détours. Les rivières n'ont pas de ponts : passables à gué, en barque ou sur des radeaux, durant l'été, quelques heures de pluie suffisent pour les rendre infranchissables, et il n'est pas d'hiver où elles n'interceptent les communi-cations pendant plusieurs jours de suite. Il faut alors camper et attendre patiemment que le courant des eaux soit apaisé ; mais cela n'importe guère à ces hommes pour qui le temps est si peu de chose que les plus instruits ont à peine une idée très-vague de leur âge ;

s'en étonne-t-on, ils répondent simplement : « Savoir son âge, à quoi cela sert-il?... »

L'inconvénient des routes est le même pour les communications par lettres d'une ville ou d'une province à l'autre. Le service des correspondances est fait par des piétons (*rekkas*), qui vont avec une vitesse de 40 à 50 kilomètres par jour, et dont le salaire est, en moyenne, de 4 francs par 100 kilomètres de marche. Dans chaque ville, les courriers ont leur *amîn* ou chef, ancien *rekkas* lui-même, auquel ils payent une remise proportionnelle de 2 1/2 pour 100 de leurs salaires. Ces *amîns* sont tenus d'avoir toujours sous la main un nombre d'express suffisant pour tous les besoins du service, et ils sont personnellement responsables des lettres et des dépôts qui leur sont remis, et qu'ils ne doivent confier qu'à des hommes solides au moral comme au physique. C'est, on le voit, un rude métier que celui de *rekkas*, et pourtant il est fort recherché et considéré comme un des meilleurs parmi le peuple : c'est qu'un bon courrier, courant en moyenne vingt jours sur trente, gagne 40 francs par mois, et il est assurément, dans ce pays-ci, bien peu de familles ouvrières qui jouissent d'une pareille aisance.

INDUSTRIE.

Les armes, les tissus, les broderies, les cuirs, la poterie, les meubles, les vêtements et la bijouterie, le tout approprié exclusivement aux goûts et aux usages des indigènes, forment à peu près le cercle dans lequel se renferme, depuis des siècles, l'industrie marocaine.

Fez, Maroc et Rabat sont les principales villes industrielles du Maroc : il y a, dans chacune d'elles, une maison du gouvernement pour la fabrication des monnaies; mais ces établissements ne fonctionnent plus guère depuis que le change des écus français en argent du pays, auquel ils servaient de matière, a été légalement fixé d'après la valeur intrinsèque des pièces. La fabrication des monnaies était, dans le temps, une source très-importante de revenus pour le trésor marocain et, jusqu'en 1862, le gouvernement qui n'admettait en recette que des écus de 5 francs au change de 19 onces, convertissait ces mêmes écus en 32 et 33 onces avec lesquelles il soldait ses dépenses. Aujourd'hui, le change de 32 onces 1/2 pour 5 francs ne laisse plus, à la refonte, qu'une marque de 1 once 1/4 environ par écu, et, les frais payés, le bénéfice est si minime que le gouvernement s'en tient généralement à la monnaie étrangère importée par le commerce, savoir : la pièce de 5 francs, la piécette d'Espagne, les louis de 20 francs, la livre espagnole de 100 réaux, et la livre sterling.

Dans le pays, on compte par *mitral*, ducat. Le ducat représente 10 onces et l'once 4 *mouzonnas*; la *mouzonna* est de 6 *flous*. Le ducat, l'once et la *mouzonna*, ne sont que des valeurs nominales; les monnaies effectives sont :

- 1° *En or*, le *bendqui* valant 65 onces ou 10 francs;
- 2° *En argent*, le *drahem* de 10 *mouzonnas*, soit 2 onces 1/2 (en francs, 0,39 c. 1/2); et le 1/2 *drahem* de 5 *mouzonnas*, soit 1 once 1/4 (en francs, 0,14 c. 1/4);
- 3° *En billon* : le *flous*, petite pièce de cuivre alliée

au zinc, 24^e de la valeur de l'once, soit fr. : 0,154/24.

Toutes ces monnaies sont informes et fort mal frappées, et attendent une refonte générale depuis longtemps réclamée par le commerce.

Fez fournit les plus beaux tissus de laine et de soie du Maroc; les broderies sur velours; les maroquins ouvragés; l'orfèvrerie la plus fine, et une poterie grossière revêtue d'un vernis multicolore qui ne manque pas d'originalité.

A Maroc et à Tétuan, on fabrique les meilleures armes et d'assez jolis meubles mauresques. Rabat et Salé ont la spécialité des tapis et des nattes. Chacune de ces villes contient des tanneries et des teintureries dont les produits sont assez remarquables. Fez et Tétuan ont, de plus, des briqueteries qui alimentent tout le Maroc, où les briques, il est vrai, ne sont employées que dans les maisons des riches propriétaires.

L'orfèvrerie est ordinairement, dans toutes les villes, la spécialité des Juifs. A Mogador, à Tarudant et dans le Sons, ils y joignent le travail du cuivre et de l'argent, au moyen desquels ils font des ustensiles de ménage et embellissent les armes.

La plupart de ces produits, communs chez les Arabes, ne deviennent remarquables que par la pauvreté des moyens et la simplicité de l'outillage avec lesquels ils s'obtiennent au Maroc, où l'art mécanique est encore à peu près inconnu; et, en somme, l'industrie marocaine restreinte comme les besoins du peuple, stationnaire comme les institutions, est parfaitement en rapport avec l'état du pays.

Les chefs d'atelier et les premiers maîtres-maçons,

menuisiers, forgerons et autres, peuvent seuls gagner 3, 4 et jusqu'à 5 francs par jour; mais le salaire journalier des ouvriers de toutes professions, variable de de 1 franc à 1 fr. 50 c., ne dépasse jamais 2 francs.

La journée ordinaire est de huit heures: en été, depuis six heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, avec un repos de deux heures au milieu du jour; en hiver, depuis sept heures du matin jusqu'à trois heures du soir, sans interruption, excepté le vendredi durant la prière de midi à une heure.

Une famille d'artisans, le père, la mère, deux enfants, une négresse esclave, ou un serviteur généralement parent pauvre, habite ordinairement dans une petite maison ou dans une partie de maison composée de deux ou trois chambres, une cour (*patio*) et une terrasse, dont elle a hérité, qu'elle a fait bâtir elle-même, ou qu'elle loue à raison de 3 à 4 francs par mois. Son mobilier s'élève, en moyenne, à une valeur de 140 francs: en voici l'inventaire:

Un tapis.....	25 »
Nattes de jonc.....	5 »
Deux matelas.....	30 »
Deux couvertures de laine.....	30 »
Un grand coffre.....	20 »
Une petite table.....	5 »
Un baquet pour laver le linge.....	10 »
Ustensiles de cuisine.....	10 »
Sacs, couffes, cordes et balais.....	5 »
TOTAL.....	140 »

Les vêtements complets se composent ainsi :

Pour l'homme :

Un bonnet rouge.....	3 »
Un turban.....	3 »
Une ceinture.....	5 »
Un haïk.....	30 »
Une djellabia (sorte de chemise ou de pardessus de grosse laine).....	24 »
Une chemise.....	4 »
Une culotte (seroual).....	3 »
Une paire de babouches.....	3 »
TOTAL.....	75 »

Pour la femme :

Une chemise.....	4 »
Un seroual.....	3 »
Un gilet (sorte de corsage).....	4 »
Une tunique.....	8 »
Un foulard pour la tête.....	5 »
Cordons.....	2 »
Un haïk.....	30 »
Une paire de babouches.....	4 »
TOTAL.....	65 »

Pour la négresse :

Une chemise.....	4 »
Une pagne (salampore).....	2 50
Un mouchoir de coton pour la tête.....	1 50
Un haïk.....	20 »
Babouches.....	2 »
TOTAL.....	30 »

Nippes des deux enfants..... 20 »

Valeur totale des vêtements de la famille... 190 »

Cette famille dépense, pour l'ordinaire de son entretien, environ 60 centimes par jour, ainsi :

Quatre pains de 300 grammes ou l'équivalent en couscoussou.....	» 20
500 grammes de viande, bœuf ou mouton, ou l'équivalent en poisson, œufs, légumes ou fruits.....	» 15
40 grammes de beurre, ou l'équivalent en huile d'olive, en lait ou en miel.....	» 12
Chandelles et savon, épicerie, bois et charbon.....	» 13
TOTAL.....	» 60

Le pain et le couscoussou se font à la maison, le chauffage n'est jamais nécessaire, et l'éclairage est presque nul : on se couche deux heures après le soleil et l'on ne se lève pas avant le point du jour.

Dépenses du ménage, par mois.....	18 »
Loyer ou entretien de la maison.....	3 50
Salaire du domestique ou amortissement du prix d'achat de la négresse (de 150 à 300 fr.).....	3 50
Total, par mois.....	25 »
Par an.....	300 »
Entretien et renouvellement des vêtements.....	50 »
Total, par an.....	350 »

Ainsi, la famille de l'ouvrier qui gagne, le minimum du salaire, 1 franc par jour, soit par an 360 francs, a suffisamment pour vivre, et comme dans le courant de l'année, il se présente toujours quelques aubaines ou quelques travaux supplémentaires de couture ou de blanchissage pour la femme ou pour la négresse, il se forme encore un excédant qui finit par constituer un

petit fonds d'économie, et permet de temps en temps l'usage du thé et du café, et de quelques friandises pour les enfants, les jours de fête.

Tels sont les moyens et le mode d'existence de la plus grande partie de la population urbaine dans ce pays, et comme le travail s'y fait trop lentement pour ne manquer jamais, il résulte qu'il n'y a pas de paupérisme proprement dit au Maroc. La mendicité qui, chez les Musulmans, n'atteint que les incapacités corporelles ou mentales, toujours soutenues par la charité publique, n'est sensible que dans le *Melha* (1), parmi les juifs victimes de croyances mal interprétées qui les rendent inhabiles à la plupart des métiers, et leur défendent absolument le travail durant trois mois sur douze.

Physiquement, le Marocain est bien constitué et peu sujet aux maladies; il doit cela à sa sobriété et à l'indifférence brutale de ses sensations morales, plaisirs ou peines, non moins qu'à la pureté du climat.

Ici, on ne rencontre presque point de difformités naturelles, et cela s'explique par le peu de soins donnés aux enfants du peuple, qui, aussitôt nés, sont exposés à toutes les intempéries et abandonnés à tous les effets pernicieux des maladies du jeune âge. On comprend que tous ceux qui sont rachitiques, malingres ou simplement délicats, doivent fatalement succomber dans les premières années, et qu'il ne reste alors que des tempéraments aussi sains que robustes.

(1) Quartier des Israélites.

Généralement, l'homme, au Maroc, reste valide jusqu'à soixante ans, terme ordinaire de sa vie; mais son intelligence ne se développe plus au delà de l'âge de vingt-cinq ans. La femme meurt plus jeune, et la précocité, la réclusion et le défaut de soins, l'étiolent à vingt ans: si, à ces observations faciles à faire sur les lieux, on ajoute que le mariage est l'état universel et même obligatoire (1) des Marocains, et que la pratique de la polygamie est très-fréquente dans la classe aisée, on pourra encore, à défaut de tous moyens de statistique, conclure sûrement que le nombre des femmes est beaucoup plus considérable que celui des hommes, dans les États de Sidi-Mohammed.

Les épidémies sont rares au Maroc depuis la disparition de la peste qui, toujours apportée du Levant, y fit de grands ravages durant le siècle dernier, et jusqu'en 1818-1819. Néanmoins, la petite vérole et les fièvres pernicieuses prennent de temps en temps le caractère épidémique et deviennent meurtrières. Le choléra a visité tout le Maroc en 1834 et en 1855, et il y a causé une mortalité difficile à évaluer, mais nécessairement considérable (2).

Depuis lors ce pays a pu, malgré ses hadjys, se préserver de toute nouvelle invasion, grâce, sans doute,

(1) « Mariez ceux qui ne sont point encore mariés. » (*Le Coran*, chap. xxiv, verset 32.)

(2) L'épidémie de 1855, à laquelle nous avons assisté à Rabat et Salé, a duré onze mois, et enlevé 6000 personnes environ, sur une population évaluée alors à 50 000 âmes; mais le choléra ne dura nulle part aussi longtemps, et le climat de ces deux villes où les fièvres sont endémiques, est exceptionnellement peu sain.

aux précautions sanitaires prises par le corps consulaire de Tanger, agissant au lieu du sultan qui, en sa qualité de prince des croyants, ne peut absolument point chercher à s'opposer aux décrets de la Providence. Ce conseil sanitaire vient encore de décider récemment l'établissement d'un lazaret sur l'île de Mogador, pour les pèlerins revenant de la Mecque, et si ce projet reçoit son exécution, le Maroc, fort de sa propre salubrité, n'aura plus rien à craindre du côté de la mer.

SCIENCES ET ARTS.

Les Marocains, en général, n'ont plus aucune idée des sciences ni des arts : ceux qui lisent parmi eux, et c'est le très-petit nombre, ne lisent que des livres de leur religion.

Dans les écoles, les enfants passent plusieurs années à apprendre à réciter le Coran, et ne reçoivent jamais aucune notion de calcul, d'histoire ou de géographie. A Fez seulement, il y a encore quelques vestiges des anciennes universités où les jeunes gens qui se destinent aux lettres et au service du culte ou des lois, peuvent s'instruire sur la grammaire et la poésie arabes, sur la théologie et la jurisprudence musulmanes.

A part le sultan Sidi-Mohammed lui-même, qui confère volontiers sur l'astronomie avec quelques savants de son entourage, la connaissance du ciel ne dépasse plus la routine du caravanière sachant trouver son chemin la nuit, ou celle de l'imam de la mosquée, atten-

dant chaque jour le passage du soleil au méridien pour fixer les heures de la prière.

La pratique empirique de quelques simples et l'usage immodéré des saignées et de la cautérisation par le feu, est tout ce qui reste au Maroc de la médecine d'Avenzoar et d'Averroès. Il est vrai que l'emploi des talismans et des amulettes est général, et que l'on ne saurait douter de leur efficacité sur ces masses naïves dont la foi calme l'imagination, abat les inquiétudes et laisse surtout à la nature le temps d'agir comme elle l'entend.

De rares réminiscences de l'ancienne architecture arabe, et un assemblage bizarre de couleurs dans l'ornementation, appliqués par les maîtres à quelques constructions nouvelles; des rhapsodes et des mimes, égayant le public sur la place en plein vent; une musique d'une tonalité étrange, et quelques bayadères dans l'intérieur des harems, représentent enfin les beaux-arts; mais ici, ce n'est point l'enfance, c'est la décrépitude.

Les Marocains qui vont en Europe s'y rendent pour affaires et ne voyagent pas dans le but de s'instruire. Sur les lieux, tout les étonne, mais ils ne communiquent guère leurs impressions, et ils ne s'enthousiasment jamais. Les mille merveilles de *cet autre monde*, comme ils le disent, leur paraissent encore être bien peu de chose à côté de celles qui leur sont réservées dans le paradis de Mohammed, d'où leur pensée ne se détourne point. Ambassadeurs ou marchands, ils ne rapportent dans leur pays qu'une profonde lassitude et une foi plus vive dans la toute-puissance de Dieu.

Livrés à toutes les défaillances du fatalisme, ils sont devenus indifférents jusqu'à leur propre histoire qu'ils ne connaissent plus, et ils ignorent même ce que sont devenus leurs anciens livres.

Les grandes bibliothèques de Fez sont à peu près vides, et cependant, en 1613, Espenias apprenait encore, de témoins oculaires, qu'une seule d'entre elles contenait 32000 manuscrits; quelques années plus tard, le Marseillais, de Castellane, nommé en 1617 consul de France à Fez, pouvait soustraire « 4000 volumes aussi précieux par leur reliure que » par leur rareté (1), avec lesquels il fut capturé en mer et mené en Espagne. A Maroc, la bibliothèque est fermée depuis longtemps, et l'on suppose qu'elle ne contient plus guère que des vers et de la poussière.

Sans doute, il y a là des motifs de profond découragement pour les recherches qui voudraient aboutir à retrouver encore quelques anciennes traductions arabes des *Lettres latines*, des *Décades* de Tite-Live ou de l'*Histoire romaine* de Salluste, auxquelles la lecture de *Jean-Léon* fait rêver..... Faut-il désespérer? Nous ne le pensons pas. Non-seulement tous les livres de la grande mosquée, « *El Kairouyn* », que le sultan Sidi-Mohammed ben Abd-Allah fit distribuer, en 1760, aux kadys de l'empire, ne peuvent être entièrement détruits, mais il y a encore, dans la plupart des *zaouïas*, de très-anciens dépôts, qui n'ont jamais dû être livrés aux universités de Fez.

(1) R. Thomassy, 2^e édition, p. 118.

La bibliothèque de Ouezzan est, dit-on, fort volumineuse. Il est à notre connaissance que la *zaouïa* Ennaseria à Tamegrout, dans le Drâa, renferme un millier de manuscrits, et qu'au delà encore de l'Atlas, dans le Sous indépendant, la *zaouïa* de Sidi-Ahmed ou Moussa a aussi sa collection. Le marabout Sidi Houssaïn, chef du petit État de Sidi-Hescham, et qui, soit dit en passant, s'est emparé d'une riche découverte d'antiquités (objets d'or et monnaies sans doute), faite il y a cinq ans à peine aux environs d'Yfran, dans le Oucad-Noun, possède aussi chez lui, à Ilihr, un grand nombre de livres. Enfin, Diego de Torrès, traversant l'Atlas en 1550, entre Maroc et Tarudant, passe la nuit chez un bonhomme qui se vante d'avoir la clef d'une grotte où sont conservés « des livres du temps des chrétiens ».

Assurément, ce ne sont là que de rares et faibles jalons; mais les *zaouïas* sont trop nombreuses au Maroc, il nous semble, pour n'en point fournir d'autres; et, en faisant la plus large part aux déceptions que renferment, sans nul doute, la majeure partie de ces écrits arabes, pourquoi la Providence n'aurait-elle pas réservé à l'avenir quelque importante découverte?

N'est-il pas surprenant qu'une contrée si intéressante, si fertile et si voisine de l'Europe, soit encore tellement inconnue? Mais cet isolement, ces mystères et l'équilibre même de l'empire de Sidi-Mohammed ne sauraient être les effets du hasard, et la philosophie, la politique et l'économie y trouveraient, sans doute, bien des sujets d'étude et de méditation. Puissions-nous donc avoir donné l'éveil; que quelques savants

arrivent, et, tout en suivant les traces du périple d'Hannon, ils reconnaîtront encore le vieux roi Atlas qui soutient toujours sur ses épaules le plus beau des ciels, et après avoir, dans une simple barque, passé sur le corps du dragon Lucos (1), ils retrouveront la terre aux pommes d'or, qui n'est plus défendue par le géant Antée.

(1) *λύκος* ou *λίξος*, loup ou serpent; l'*Oued-el-Kous*, rivière que l'on traverse à Larache ou à El-Kassar : *Serpent*, elle se déroule toujours en cent replis dans une vallée superbe; *Loup*, ses débordements en hiver dévorent encore quelquefois les hommes et les choses trop rapprochées de ses rives.

A PARIS,

CHEZ BENJAMIN DUPRAT,

LIBRAIRE DE L'INSTITUT, DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE ET DU SÉNAT,

Rue du Cloître-Saint-Benoît, n° 7 (rue Fontanes);

CHEZ CHALLAMEL AINÉ,

LIBRAIRE COMMISSIONNAIRE POUR L'ALGÉRIE, LES COLONIES ET L'ORIENT,

Rue des Boulangers, n° 30,

ET A LA LIBRAIRIE NOUVELLE,

Boulevard des Italiens, n° 15.

Propriété du traducteur. Droits réservés. Formalités remplies.